



Loi 3 DS : le ministère de la confusion des territoires s'exécute

L'application de la loi 3DS est inique, destructive et destructrice.

Cette loi est censée "*permettre une meilleure prise de décision adaptée aux réalités locales, une plus grande responsabilisation des gouvernements locaux, une plus grande participation citoyenne, une efficacité accrue dans la prestation des services publics et une réduction des inégalités régionales ou départementales*", comme décrit dans son long préambule.

Aujourd'hui, nous sommes bien loin de cet objectif louable de cohésion des territoires.

En vérité, nous sommes ici dans la confusion des territoires.

En effet, la mise en oeuvre de cette loi va provoquer un morcellement du territoire synonyme de concurrence entre collectivités territoriales, voire Etat, qui ne fera qu'aggraver les inégalités déjà existantes.

Elle est également source de souffrance pour les agents au sein des services du MTECT en charge des routes avec un impact fort sur les DIR et DREAL. Les agents sont inquiets et se posent beaucoup de questions légitimes sur leur avenir et celui de leur famille. Il s'agit donc d'une énième réorganisation inutile et incompréhensible.

Comment ne pas être en colère quand les stigmates de 2006 ou plus récemment de la création de la CEA sont encore bien perceptibles ? Combien d'alertes seront nécessaires ?

Comble du cynisme, l'ancienne ministre de la Cohésion des Territoires porteuse de ce projet à été promue au Conseil constitutionnel.

La politique n'est jamais bonne quand elle profite à quelques-uns au détriment de tous les autres, agents publics comme citoyens.

Décentralisation des missions de la police de la publicité

Toujours le rouleau compresseur de la décentralisation en action avec de jolies promesses d'accompagnement sur le papier mais, dans les services, des agents complètement abandonnés dont la résilience à toutes ces transformations est devenue résignation ou comment rendre des agents du service public obsolètes !

L'UNSA se doit de citer pour conclure un extrait de notre constitution : « *Gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple* »